

## Thème de réflexion 2015

### **Pour un espace public heureux** **Mis en valeur par la lumière et les arts**

Dans « La poétique de l'espace » (éd. PUF, 1970, p17), le philosophe français Gaston Bachelard, introduit son ouvrage en indiquant: *nous voulons examiner, en effet, des images bien simples, les images de l'espace heureux (...) l'espace saisi par l'imagination ne peut rester indifférent, (...) livré à la mesure et à la réflexion du géomètre, il est vécu* » .

Robert Auzelle, dans « Plaidoyer pour une organisation consciente de l'espace » (éd. Vincent et Fréal, 1962) insiste sur *l'importance du vide dans l'art urbain* ; il recommandera, par la suite, la lecture de l'ouvrage de Bachelard aux étudiants se préparant à exercer la profession d'architecte.

Nous intervenons tous, usagers, élus, professionnels, dans l'espace public entendu dans sa plus large acception. Les maîtres d'ouvrage, et les maîtres d'œuvre, partagent la responsabilité de la création de notre cadre de vie. Les habitants s'expriment de plus en plus fortement dans la gouvernance de nos conditions de vie.

Le thème proposé par le Séminaire Robert Auzelle (SRA) questionne les responsables des services publics et les représentants des organismes professionnels concernés, ainsi que les élus, les professionnels du cadre de vie, les étudiants et les enseignants :

#### **L' espace public peut-il être un espace heureux ?**

Le respect des règles de « bonne conception » tenant compte de l'ensoleillement, de l'orientation des vents, des questions sonores.....doit conduire la composition des espaces publics pour la qualité de vie de tous les habitants. Comment la lumière, les arts de la rue et le partage contribuent à créer un espace heureux.

Les « **plans lumière** », mis en place dans de nombreuses villes mettent en valeur le paysage, les monuments, l'eau et les plantations. Ils introduisent de la lisibilité dans la vie nocturne et diffusent un sentiment de sécurité dans l'espace public...

Les « **arts de la rue** », comme mode d'expression des artistes, dans la réalisation de dallages, « murs peints », fontaines, statuaire, fresques, mobilier urbain ; mais aussi, par l'affichage, les devantures des commerces et la publicité; sans oublier les événements festifs et temporaires que sont les spectacles de plein air... Tous apportent de l'urbanité et renforcent l'identité de l'espace public...

Le partage de l'espace public s'entend dans une mixité sociale où chacun participe au spectacle de la rue, en toute sécurité, et où les personnes assujetties à divers handicaps ont une facilité d'accès aux services par des aménagements appropriés de l'espace public...

Les villes petites ou moyennes et les bourgs ruraux, seront de préférence concernés.

Les propositions feront l'objet d'une présentation selon les modalités fixées par des règlements particuliers.

Les projets du Concours international et les opérations présentées pour le Prix national, prendront en compte la qualité du cadre de vie à partir des 3 critères :

qualité architecturale, qualité de la vie sociale et respect de l'environnement.

Les références mentionnées sur le site Internet [www.arturbain.fr](http://www.arturbain.fr), et dans les dossiers du SRA : **Référentiel pour la qualité du cadre de vie** et **Vocabulaire français de l'art urbain** constituent des guides pédagogiques à consulter.

...